



Solidaires Unitaires Démocratiques Intérieur  
Affilié à Solidaires Fonction Publique et  
à l'Union Syndicale Solidaires

♦  
80 - 82 rue de Montreuil  
75011 PARIS

♦  
[www.sudinterieur.fr](http://www.sudinterieur.fr)

♦  
[sud.interieur@gmail.com](mailto:sud.interieur@gmail.com) - Tél : 06 48 57 04 98

[www.solidaires.org](http://www.solidaires.org)

5 NOVEMBRE 2014

## LES FORCES DE L'ORDRE NE SONT PAS FAITES POUR TUER NI BRUTALISER DES MANIFESTANTS

Le débat qu'ouvre la mort de Rémi Fraisse est forcément politique puisque l'origine de cette mort est politique. Elle a sa source dans un refus de débattre qui a le soutien du gouvernement (mais à quoi sert alors la politique si elle ne veut pas débattre ?).

**SUD INTERIEUR** doit le dénoncer parce que la police ou la gendarmerie ne sont pas et n'ont pas à être un instrument politique, c'est un service public, au service du public et non d'une telle politique qui méprise les gens.

C'est parce que la police, ou dans le cas présent, la gendarmerie, sont détournées de leur travail que Rémi Fraisse est mort.

La direction de la gendarmerie, mais aussi le préfet et le ministre en portent toute la responsabilité.

Il est en effet stupéfiant de pouvoir comprendre que la police ou la gendarmerie seraient incapables d'empêcher les « casseurs » d'agir alors qu'elles en tirent *a posteriori* prétexte pour utiliser des armes de guerre contre la population.

Ce qui s'est passé à Sivens n'est que la conséquence prévisible des abus constatés dans l'emploi des CRS et des gardes mobiles dans les manifestations de Nantes et de Paris.

La hiérarchie responsable de ces abus s'abrite derrière des justifications qui n'en sont pas (1).

Une telle simplification aboutit à comprendre que cette hiérarchie réduit la mission de la police où de la gendarmerie à cogner sur les manifestants.

C'est indigne et inacceptable pour tous les agents du ministère de l'intérieur, qui sont avant tout des citoyens préoccupés de leurs droits fondamentaux et de leurs libertés publiques, et dont leur engagement professionnel vise justement à garantir l'exercice à tous leurs concitoyens.

# LES FORCES DE L'ORDRE NE SONT PAS FAITES POUR TUER NI BRUTALISER DES MANIFESTANTS

Il y avait une époque où la police infiltrait les mouvements pour anticiper les violences et il est lassant d'entendre aujourd'hui un discours policier à évoquer des groupuscules « radicalisés » sans même être capable d'en citer un seul précisément.

Cogner - voire tuer - des manifestants, au prétexte de lanceurs de cocktails molotovs, sans jamais en arrêter un seul ou être capable de prévenir leur action alors que la police était capable de s'informer sur des mouvements clandestins autrement plus sérieux, est donc une imposture, un mensonge.

C'est oublier que le maintien de l'ordre est une mission qui doit se faire nécessairement en amont des manifestations - ne serait-ce que pour la sécurité des gardes mobiles et des CRS eux-mêmes - parce que le ministre de l'intérieur est garant de l'exercice des libertés publiques.

La mission du maintien de l'ordre public est de permettre l'exercice des libertés publiques sur lesquelles repose l'effectivité de la forme démocratique des institutions.

Un ministère de l'intérieur, comme nous le voyons aujourd'hui en France, aboutit à se dire que le gouvernement prive les Français de leur droit de manifester, puisqu'il leur fait courir un danger de mort.

La mort de Rémi Fraisse constate cet échec à garantir la forme démocratique de la République.

La mort de Rémi Fraisse soulève la question de l'action de la police ou de la gendarmerie en amont des manifestations comme elle se pose de manière identique, dans l'affaire Mehra. Pourquoi n'a-t-elle rien fait ou n'a-t-elle pas agi ?

C'est la confirmation d'une régression intellectuelle et sociale, d'une dérive politique, d'une abdication de l'intelligence et du courage, qui se matérialise dans la banalisation de la violation industrielle de la vie privée, le mépris de la dignité humaine par sa réification et son abaissement au statut d'une simple ressource du processus de production ou de consommation.

La police et la gendarmerie n'ont pas à se faire les gardiennes d'une telle logique, qui se caractérise par le mépris et l'indifférence, et traduit une mentalité fascistoïde incompatible avec la loyauté due aux valeurs de la République.

La loyauté est une notion objective qui s'apprécie en comparaison du respect de ce que prescrit la loi et non pas des fantaisies d'un chef.

La légitimité de l'action publique réside donc essentiellement dans le respect de la loi. Si force doit rester à la loi, la violence institutionnelle n'a aucune légitimité.

Or, il est évident que la police et la gendarmerie sont l'instrument d'une dérive qui viole les principes fondamentaux de la République pour des considérations étrangères, voire opposées, à l'intérêt général, au mépris de la sécurité des citoyens.

La mise sous surveillance numérique systématique des populations - pour des raisons d'économie budgétaire - a fait que la police a dérivé vers des enquêtes aux heures de bureau avec excel et des fadettes, plutôt qu'avec des sources humaines, avec des résultats minables.

Pourquoi ?

Parce que mettre tout le monde derrière un ordinateur permet de mieux contrôler ceux qui surveillent et coûte beaucoup moins cher.

De vraies police et gendarmerie qui savent infiltrer des milieux dangereux demandent aussi que les millions d'euros de frais d'enquêtes soient réellement affectés aux enquêtes plutôt que de finir dans la poche de quelques hiérarques négligeant le service public, comme l'affaire Guéant, dont on ne parle plus, l'a révélé ((2) et (3)).

## LES FORCES DE L'ORDRE NE SONT PAS FAITES POUR TUER NI BRUTALISER DES MANIFESTANTS

Ce serait un policier ou un gendarme mis en cause par sa hiérarchie pour quelques euros qu'il serait déjà jugé et révoqué.

De même, nous voyons que le ministre est plus prompt à révoquer une déléguée départementale de **SUD INTERIEUR**, Véronique Hurtado, qui dénonce des dysfonctionnements (4). Ce même ministre ne s'émeut pas des infractions commises par des patrons de la police judiciaire ni des faux que produit l'Inspection générale de la police nationale dans les dossiers de Philippe Pichon ou Patrick Cahez (5).

Le « deux poids deux mesures » est effectivement très manifeste.

Des écolos ou la confédération paysanne sont disqualifiés en « djihadistes verts », qualifiés d'« autoradicalisés », mais pas la FNSEA quand elle se livre ou cautionne des actions elles véritablement violentes (6).

Une même discrimination s'applique chez les transporteurs : on peut cogner sur les petits artisans de l'Union nationale des organisations syndicales des transporteurs routiers automobiles, mais il ne faut pas abîmer le matériel de la Fédération nationale des transports routiers. On retrouve cette approche de classes dans les litiges fiscaux, l'administration cogne beaucoup plus durement le petit contribuable que le très gros.

Les patrons tweetent pour stigmatiser Thierry Lepaon, le secrétaire général de la CGT, dont l'appartement mis à sa disposition par sa confédération a fait l'objet de 130 000 euros de travaux, mais restent étrangement silencieux à propos des 18 millions de l'Union des industries et des métiers de la métallurgie (UIMM) ((7) et (8)).

Le décès de Rémi Fraisse est un drame qui synthétise malheureusement l'effet de tous ces dysfonctionnements, de cette discrimination de classe, que nous constatons et dénonçons depuis des années.

Le problème n'est pas le policier où le gendarme de base. La cause est à chercher dans le sommet de la hiérarchie qui donne des ordres en invoquant et défendant une doctrine d'emploi dépassée et dangereuse, au mépris tant des fonctionnaires que des manifestants.

Le décès Rémi Fraisse soulève le débat de cette logique funeste de cerbère du capital pour garantir l'appétence financière et protéger l'impécuniosité chronique de ceux qui ont les plus hauts revenus.

Rémi Fraisse est mort pour des millions qui ne le concernaient pas, pas plus que celui qui a lancé la grenade.

Ceux qui sont à incriminer sont les responsables qui ont placé le gendarme où il se trouvait, dans la situation qu'il a connue, lui ont mis la grenade dans la main et lui ont demandé de la lancer.

Lancer une grenade offensive sur des civils n'est pas un acte de policier ou de gendarme. C'est un travail de tueur. Ceux qui prétendent le contraire confondent l'administration et la mafia.

- (1) Lien : <http://www.mediapart.fr/journal/france/180414/nantes-le-chef-de-la-police-assume-sans-reserve-les-blesses-par-flashball>
- (2) Lien : <http://www.mediapart.fr/journal/france/040314/frais-denquete-34-millions-deuros-pour-le-cabinet-du-patron-de-la-police-en-dix-ans>
- (3) Lien : <http://www.mediapart.fr/journal/france/190613/gueant-la-police-ete-une-vache-lait-accuse-lancien-patron-de-ligs>
- (4) Lien : <http://www.sudinterieur.fr/2014/10/17/revocation-de-notre-deleguee-syndicale-veronique-hurtado-le-ministre-doit-retirer-cette-sanction-illegitime/>
- (5) Lien : <http://www.sudinterieur.fr/2013/02/25/harcelement-et-chape-de-plomb-dans-la-police-nationale/>
- (6) Lien : <http://www.bastamag.net/Criminalisation-des-syndicalistes>
- (7) Lien : <http://www.humanite.fr/proces-de-luimm-lourde-peine-lencontre-de-denis-gautier-sauvagnac>
- (8) Lien : <http://www.humanite.fr/social-eco/affaire-uimm-les-basses-oeuvres-sociales-du-patron-551078>

# CHARTRE DU POLICIER SUDiste

En rejoignant SUD INTERIEUR et l'Union syndicale Solidaires

Je rejette les égoïsmes corporatistes pour un syndicalisme de lutte et de résistance, ayant pour double objectif :

- la défense des revendications des salariés
- la transformation sociale et sociétale.

J'adhère aux valeurs historiques du *Mouvement ouvrier* et aspire à l'élimination universelle de toute forme d'aliénation, d'oppression professionnelle, individuelle ou nationale.

Ma démarche syndicale, indépendante des dogmes politiques ou philosophiques, se veut en opposition fractale à toute idéologie totalitaire et globalisante, raciste ou nationalitaire.

**L'esprit de mon engagement est laïque, démocratique, rétif à tout bureaucratisme.**

Je me bats pour l'extension maximale des libertés de chacun(e), seule garantie réelle de l'émancipation de tous(tes).

Je suis solidaire de tout(e) salarié(e) comme de tout(e) travailleur(se) indépendant(e) ne vivant pas de l'exploitation des autres ainsi que, bien sûr, de tout exclu(e) ou précarisé(e).

Je désire la plus complète égalité entre femmes et hommes, entre Français et Etrangers de tous statuts.

**Persuadé(e) de l'unité du genre humain, je ne crois ni en l'existence de races différenciées, ni en un quelconque déterminisme ethno-culturel.**

**Je soutiens la nécessité, sur tout le territoire, d'un service public fort, gratuit et accessible à tous, vecteur d'équité et de progrès social tant pour la population que pour celles et ceux y travaillant.**

Je refuse, en conséquence, la cession à un *marché*, par nature intéressé, injuste et erratique, de cet acquis commun, issu de l'héritage révolutionnaire.

Je m'oppose à une *mondialisation* libérale régressive pour l'Humanité, le salariat et la nature, profitable aux seules *élites* et puissances financières, méprisante de l'intérêt général, irresponsable devant le(s) peuple(s).

**Je souhaite l'alignement systématique de chacun(e) sur le mieux disant social européen.**

**Policier(ère), je me considère comme un(e) travailleur(se) de la sécurité au bénéfice de tous, ne privilégiant ni les pouvoirs, ni les puissants ; j'abhorre la culture de soumission si fréquente dans la profession. Je me défie d'un tout sécuritaire paranoïaque et réducteur.**

**J'ai conscience de tirer ma légitimité de la République, de son triptyque fondateur (Liberté, Egalité, Fraternité), de la volonté du Peuple dont je défends par mon métier les acquis politiques et sociaux.**

**Tout justiciable est mon égal : quelle que puisse être son attitude je ne cède à la provocation.**

Je récuse tout comportement ou propos anti-républicain, condescendant ou blessant.

Amené(e) à utiliser la force, celle-ci demeurera minimale, contrôlée et strictement nécessaire.

Part de la chaîne judiciaire, je privilégie les peines substitutives et considère que l'incarcération -si jugée nécessaire- doit être de moindre oppression ; j'espère tout autant en une réelle politique d'accompagnement et de protection des victimes.

**Au sein du Ministère, le combat des camarades non-policier(ère)s (Préfectures, Sécurité civile...), non actif(ve)s (administratif(ve)s, ouvrier(e)s, scientifiques...) non titulaires (ADS...) est le mien.**

**Hors de toute fierté étriquée de corps, un éventuel commandement ne me donnerait nulle prévalence sur des collègues qui même dirigés seront pour moi d'abord des pairs(esses).**

**Je dénoncerai tout ordre illégal, toute instrumentalisation de mon action à des fins particulières.**